

Qui
sommes-nous ?

L'**afda** est née de la volonté de parents et bénéficie du soutien financier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du Conseil Général.

L'**afda** est une association de loi 1901, gestionnaire de services de soins pour enfants et adolescents déficients auditifs.

Son conseil d'administration est principalement composé de parents d'enfants sourds et malentendants.

La mission de l'**afda** est d'accompagner, conformément à la loi de 2005*, le projet de vie élaboré par les parents pour leur enfant déficient auditif afin qu'il accède à la plus grande autonomie possible.

*loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforcent les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés.

afda

ASSOCIATION FINISTÉRIENNE POUR DÉFICIENTS AUDITIFS
175 rue Jean Monnet – ZA Prat Pip Sud – 29490 GUIPAVAS
Tél : 02.98.32.82.30 – Fax : 02.98.32.83.51
Courriel : secretariat@afda.fr
www.afda.fr

conseils
aux
enseignants

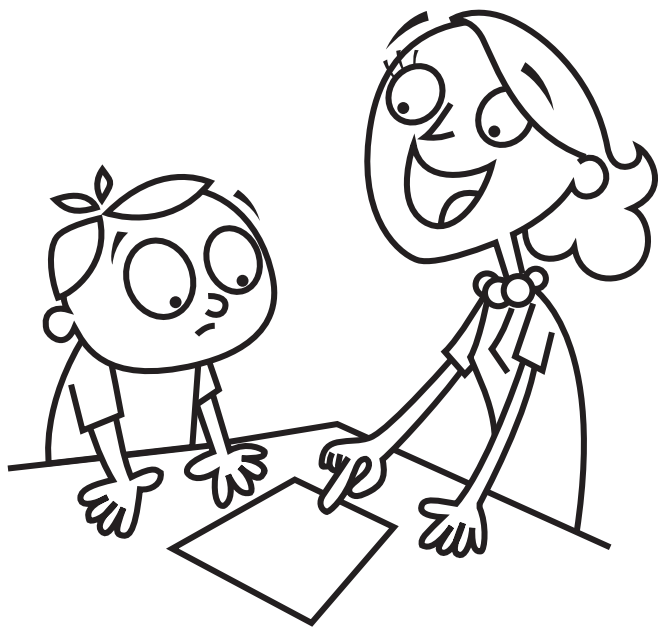


afda

ASSOCIATION FINISTERIENNE
POUR DEFICIENTS AUDITIFS

Pour faciliter la perception de la parole par l'élève déficient auditif, il est important de :

- **Attirer son attention** avant de s'adresser à lui.
- **Parler à voix d'intensité ordinaire en articulant distinctement**, en réduisant légèrement le débit verbal mais sans exagération et en conservant, voire en accentuant les intonations.
- **S'appuyer sur la gestualité spontanée**, le mime, les mimiques voire une certaine théâtralité afin de renforcer la compréhension du message.
- **Parler de façon telle que l'élève puisse s'appuyer sur la lecture labio-faciale** : se situer alors bien en face de lui, le visage bien éclairé ; éviter de parler avec la main devant la bouche, de parler en écrivant au tableau ou dos tourné la classe, de parler sans regarder l'élève déficient auditif.
- **Utiliser le micro HF**, si l'enfant en possède un. Eviter le port de collier ou d'écharpe qui « frottent » sur le micro et parasitent la réception.



Des adaptations pédagogiques permettent de favoriser la réception des messages par l'élève déficient auditif :

- Dans la mesure du possible, donner **un plan de la leçon** qui va être étudiée et bien marquer le passage d'une idée à une autre.
- **S'assurer de la compréhension des consignes**, éventuellement les formuler autrement, avec une syntaxe et un vocabulaire plus compréhensibles par l'enfant.
- **Utiliser le plus possible, assorti à la parole, le canal visuel** qui assure la fiabilité des informations transmises : Les représentations schématiques, graphiques, icônes (...) aident à la compréhension de notions nouvelles.
- **La copie sous dictée est à éviter**. Si elle est toutefois nécessaire, permettre à l'élève déficient auditif de photocopier le cours d'un autre élève. La prise de note est en effet impossible pour un élève atteint de surdité qui ne peut à la fois s'attacher à la réception du message oral soutenue par la lecture labiale et écrire, les yeux baissés sur sa feuille.
- Lors des dictées-évaluations, **se placer bien en face de l'élève**, articuler soigneusement et répéter plusieurs fois les mots ou phrases à transcrire afin qu'il puisse d'abord regarder l'enseignant, reconnaître le contenu dicté, l'enregistrer mentalement et enfin l'écrire.
- Dans le cas d'usage de documents sonores (cassettes et CD audio, vidéo...), proposer aux élèves sourds lecteurs une **transcription écrite** ou des explications sur ces documents.
- Les élèves déficients auditifs bénéficient d'un **tiers temps supplémentaire aux examens nationaux**. Comme il est impossible de procéder ainsi pour les devoirs en classe, il est souvent pratiqué une adaptation compensatrice du handicap en réduisant d'un quart le contenu des contrôles.

Quelle place en classe ?

- **Placer l'élève déficient auditif de préférence au deuxième rang** afin qu'il ne soit pas loin de l'enseignant et qu'il bénéficie des manifestations, des indices fournis par les élèves du premier rang.
- **Placer l'élève sourd dos à la lumière** (vers les fenêtres de la salle de classe) afin d'éviter le contre-jour qui gêne la lecture labio-faciale et qu'il puisse voir, bien éclairé, le visage de son enseignant.
- Placer l'élève déficient auditif de préférence **à côté d'un élève calme** et attentif.
- Expliquer aux autres élèves que leur camarade déficient auditif a **besoin d'un environnement calme** pour entendre et comprendre le cours : les bruits parasites rendent très vite impossible la réception de la parole, et donc la compréhension du message.

Contactez nous !

par téléphone
02 98 32 82 30

ou par courriel
secretariat@afda.fr